

PÉROU

*Guide de
l'exportateur canadien*

stor

HF

1010

.G85P414

1989

STORAGE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
130 St. George Street
Toronto, Ontario M5S 1A5
Canada

(Also available in English)

PÉROU

Guide de l'exportateur canadien

MAIN
HF
1010
GBSP414
1989
STORAGE

DÉLÉGATION COMMERCIALE RESPONSABLE :

Services commerciaux

Ambassade du Canada

Federico Gerdes 130 (Antes Calle Libertad)

Miraflores, Lima (Pérou)

Adresse postale : Casilla 1212, Lima 18 (Pérou)

Téléphone : (011-51-14) 444-015 (la nuit : 444-688)

Télex : (36) 25323

Adresse télégraphique : CANADIAN LIMA

Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud

Secteur de l'Amérique latine et des Antilles

Édifice L.B. Pearson

125, promenade Sussex

Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : (613) 996-5546

Télex : 053-3745 LST

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS /

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

125 SUSSEX

OTTAWA K1A 0G2

15-234-032
1989



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. LE PAYS	4
II. BRASSER DES AFFAIRES AU PÉROU	11
III. DOUANES ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS	17
IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES	20
V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION	25
VI. SERVICES DE TRANSPORT VERS LA RÉGION	32
VII. ADRESSES UTILES	34

I. LE PAYS

Superficie et géographie

D'une superficie de 1 315 600 km², le Pérou longe la côte du Pacifique et est bordé au nord par l'Équateur et la Colombie, à l'est par le Brésil et la Bolivie, et à l'extrême sud par le Chili. Le pays se divise en quatre zones naturelles s'étirant plus ou moins du nord au sud, soit la Costa, la Sierra, la Montana et la Selva.

Lima, la capitale, est une ville de huit millions d'habitants située dans la région de Costa, étroite plaine côtière composée de vastes déserts entrecoupés de vallées fertiles. Les Andes, qui s'élèvent à plus de 6 100 m, se trouvent dans la région montagneuse de la Sierra. La Montana est une région subtropicale fertile, mais peu développée située entre les Andes et les jungles du Pérou oriental. Les jungles amazoniennes de l'est du Pérou recouvrent la Selva.

Climat

Le climat du Pérou varie selon la région : tempéré sur la côte, il est tropical dans la jungle et frais en altitude. À Lima, durant le mois le plus chaud, qui est le mois de février, les températures maximales et minimales moyennes varient entre 19°C et 28°C. En août, le mois le plus frais, les températures varient entre 13°C et 19°C. Il ne pleut jamais, au sens où on l'entend au Canada, sur la côte péruvienne où les précipitations prennent la forme d'un épais brouillard que les « Limenos » appellent la *garua*.

Histoire et régime administratif

Incapables de déterminer avec précision depuis quand le Pérou est habité, les historiens croient toutefois que les premiers habitants sont venus vers l'an 10 000 avant Jésus-Christ, soit directement d'Asie, soit en passant du nord-est de la Sibérie à l'Alaska sur une bande de terre pour ensuite descendre vers le sud. Selon les sources archéologiques, la première grande civilisation andine remonte aux environs du neuvième siècle avant Jésus-Christ.

Civilisation inca. La civilisation inca (1400-1532) était l'une des mieux structurées et des plus prestigieuses de l'époque. L'empire inca s'étendait à la Colombie au nord, englobait la Bolivie et l'Argentine actuelles et s'étirait, au sud, jusqu'au centre du Chili. Ce vaste empire avait pour capi-

tales Cuzco, située dans la partie sud de la Montaña. Les Incas sont reconnus pour leur artisanat et leurs gigantesques réalisations architecturales, comme Machu Picchu et Sacsayhuaman. Leurs connaissances agricoles, astronomiques, métallurgiques et minières étaient aussi fort avancées, de même que leur savoir-faire pour la construction de ponts et de routes.

Conquête espagnole. Après la découverte de l'océan Pacifique par Vasco Núñez de Balboa en 1513, les Espagnols, attirés par les rumeurs de grandes richesses, entreprirent la conquête du Pérou. Les forces espagnoles qui vainquirent les Incas étaient dirigées par Francisco Pizarro. L'empire inca ayant été rapidement subdivisé, la ville de Lima fut fondée le 15 janvier 1535.

Ère coloniale. Le Pérou devint, en Amérique du Sud, la plus riche et la plus puissante des colonies espagnoles. Les classes sociales étaient d'une importance primordiale à l'époque : les « Criollos » (Espagnols nés en Amérique) étaient exclus de tous les postes officiels importants; les « Mestizos » (métis) occupaient des postes inférieurs aux Criollos, tandis que la population indienne était réduite à l'esclavage dans les mines. D'immenses territoires appartenant aux Indiens furent donnés à l'aristocratie espagnole.

Accumulé pendant trois siècles, le ressentiment des Criollos et des Mestizos donna naissance à un mouvement révolutionnaire d'indépendance.

Indépendance. La première révolte majeure contre la domination espagnole, en 1780, était dirigée par un chef indien, José Gabriel Condorcanqui. En 1821, Bolívar et San Martín s'emparèrent de Lima. L'indépendance du Pérou fut définitivement acquise par la victoire, le 9 décembre 1824, de l'armée de Bolívar à Ayacucho.

Ère républicaine. Le Pérou n'était pas du tout prêt pour l'indépendance. Diverses factions du gouvernement se sont disputé le pouvoir, ce qui a donné lieu à une période d'instabilité politique et à des guerres avec les pays voisins. Ramón Castilla, qui a occupé la présidence du milieu des années 1840 jusqu'au début des années 1860, est le plus célèbre et le plus progressiste des présidents de cette période. Après avoir tenté en vain de reconquérir le Pérou en 1862, ce n'est qu'en 1879 que l'Espagne reconnaît officiellement l'indépendance de ce pays.

À la suite de la guerre du Pacifique, que le Chili a de 1879 à 1883 livrée à ses voisins, le Pérou et la Bolivie, le Pérou

abandonne la province de Tarapacá au Chili et la Bolivie perd son ouverture sur la mer.

XX^e siècle. Les gouvernements civils et militaires se succèdent depuis le début du siècle. En octobre 1968, le général Velasco Alvarado s'empare du pouvoir par un coup d'État et renverse le gouvernement démocratiquement élu de Fernando Belaunde Terry. Au pouvoir de 1968 à 1975, le gouvernement militaire de Velasco nationalise la plupart des grandes sociétés d'exploitation des ressources naturelles du pays et entreprend une vaste réforme agraire. Les mesures économiques prises par le gouvernement de Velasco entraînent une détérioration rapide de la conjoncture économique.

En 1975, le général Morales Bermudez prend la tête du gouvernement et introduit des politiques économiques plus modérées. Son gouvernement décide en outre de remettre le pouvoir à une administration civile. À la suite d'élections démocratiques tenues en mai 1980, Fernando Belaunde Terry est nommé président en août de la même année. Le premier changement démocratique du gouvernement en plus de 40 ans s'est produit en juillet 1985 avec l'élection à la présidence d'Alan Garcia Perez.

Comme des élections se tiennent tous les cinq ans au Pérou, les prochaines doivent avoir lieu en 1990. La constitution interdit au président de solliciter un deuxième mandat.

Le Pérou est une république dont l'administration centrale se trouve à Lima. La constitution confie au président, aidé de deux vice-présidents, le pouvoir exécutif, tandis que le congrès est investi du pouvoir législatif et la Cour suprême, qui siège à Lima, du pouvoir judiciaire.

Population

La population du Pérou, estimée à 20 210 000 habitants en 1986, s'accroît au rythme d'environ 2,6 % par année. Environ 20 % de la population est d'origine espagnole et 40 % d'origine indienne pure; les métis composent aussi 40 % de la population.

La province constitutionnelle de Callao, dans la région côtière (à proximité de Lima), a la plus forte concentration démographique, suivie du département de Lima qui compte 102 habitants au kilomètre carré. À cause des fortes migrations des régions rurales vers les villes, environ 67,7 % de la population totale est concentrée dans les centres urbains.

Dispersée dans la Sierra, la population rurale, estimée à un peu moins de 40 % de la population totale, occupe de manière générale le bas de l'échelle économique.

Langues

La langue officielle du Pérou est l'espagnol, mais le quechua et l'aymara ont aussi le statut de langues officielles dans la région centrale et la région andine du sud-est. La langue des affaires et de l'administration est généralement l'espagnol. Toutefois, bon nombre de gens d'affaires maîtrisent bien l'anglais.

Religion

La majorité de la population est catholique, mais la liberté de religion absolue existe au Pérou.

Éducation

L'éducation primaire est obligatoire et gratuite dans les écoles de l'État. Toutes les écoles primaires et secondaires, nationales ou étrangères, sont placées sous la supervision générale du ministère de l'Éducation. Les grandes sociétés doivent contribuer à l'éducation des travailleurs et des membres de leurs familles. Des mesures législatives plus récentes obligent les employeurs à créer des services de formation pour promouvoir la spécialisation de leur personnel. L'ensemble de ces mesures diminue rapidement le taux d'analphabétisme au Pérou.

Les places disponibles dans les écoles techniques et les universités font chaque année l'objet d'une forte compétition, ce qui démontre le vif intérêt des jeunes Péruviens pour l'instruction. En plus de lycées et d'écoles secondaires privés où on parle l'anglais, le français, l'allemand ou l'italien, il existe deux universités privées fort renommées, la Católica et l'Universidad de Lima.

Principales villes

Le capitale, Lima, est le centre commercial et politique du pays. Avec son port, Callao, sa population atteint les huit millions d'habitants. La capitale domine à un tel point la prise de décisions économiques et commerciales que, pour les gens d'affaires du pays, « Lima, c'est le Pérou et le Pérou, c'est Lima ». Parmi les autres grandes agglomérations, signalons :

Villes	Population en 1988 (approximation)
Trujillo	600 000
Arequipa	600 000
Chiclayo	500 000
Chimbote	300 000
Huancayo	350 000
Piura	300 000
Cuzco	300 000

Devise

Depuis le 1^{er} janvier 1986, le sol péruvien a été remplacé par l'inti au taux de un inti (I) pour 1 000 sols (S). La nouvelle devise est subdivisée en 100 centimos (cents) qui valent chacun 10 S. Pendant une période de transition, les deux devises auront cours jusqu'au 30 décembre 1991, date à partir de laquelle le sol n'aura plus cours légal. En septembre 1988, la Banque centrale de réserve a unifié les taux de change s'appliquant aux exportations et aux importations. Le taux unifié est à compter du 1^{er} janvier 1989 de I/.700 : 1 \$US. Pour les transactions de l'industrie des services ou pour l'importation de certains biens d'équipement ou de consommation exclus du programme d'importation du gouvernement péruvien, le taux de change du marché libre s'applique. En janvier 1989, ce taux était de I/.1 900 : 1 \$US.

La Banque centrale de réserve contrôle toutes les opérations de change par le truchement du système bancaire. Les résidents du pays peuvent toutefois obtenir des devises étrangères pour voyager à l'étranger.

Fuseau horaire

Le Pérou est dans le même fuseau horaire que l'est du Canada.

Heures ouvrables

À Lima, les heures de travail diffèrent en été (janvier à mars) et en hiver (avril à décembre). En général, la journée de travail de huit heures commence aux heures suivantes :

	Été	Hiver
Bureaux des sociétés privées	7 h 45 à 8 h 15	8 h à 9 h
Bureaux gouvernementaux	7 h 30 à 8 h	8 h à 9 h
Usines	6 h à 8 h	6 h à 8 h
Magasins – Personnel de vente	9 h à 11 h	9 h à 11 h
Services administratifs	8 h	8 h

L'été, les fonctionnaires et les employés de certaines entreprises publiques ne travaillent que cinq heures par jour (8 à 13 h).

D'avril à la fin décembre, les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 30 et de 16 h à 18 h. En janvier, février et mars, elles sont ouvertes de 8 h 30 à 11 h 30. Quelques banques sont ouvertes le samedi.

Jours fériés

Au Pérou, les jours fériés suivants sont observés :

Nouvel an — 1^{er} janvier

Jedi saint (après-midi à compter de 13 h) – mars/avril

Vendredi saint — mars/avril

Fête du travail — 1^{er} mai

Fête de Saint-Pierre et Saint-Paul — 29 juin

Fête de l'indépendance nationale — 28 et 29 juillet

Fête de Sainte-Rose de Lima — 30 août

Fête de la dignité nationale — 9 octobre

Toussaint — 1^{er} novembre

Immaculée Conception — 8 décembre

Noël — 25 décembre

Les banques sont habituellement fermées les 30 juin et 31 décembre.

Services d'interprétation et de traduction

Dans la mesure du possible, il faut se servir de l'espagnol pour transiger avec les autorités gouvernementales péruviennes. Bon nombre de gens d'affaires péruviens maîtrisent bien l'anglais. Pour obtenir des services d'interprétation et de traduction à Lima, on peut s'adresser à diverses

agences de traduction et aux grands hôtels. L'Ambassade du Canada peut également vous diriger vers des services d'interprétation et de traduction compétents.

Poids et mesures

La plupart des unités de poids et de mesures et les expressions mathématiques utilisées au Pérou sont celles du système métrique, mais certaines mesures britanniques et d'anciennes mesures espagnoles ont également cours.

Électricité

Sauf dans la région d'Arequipa où le réseau électrique est alimenté en courant alternatif de 220 volts à 50 hertz, le courant électrique est de 220 volts à 60 hertz.

Société pour l'expansion des exportations

Siège social

Société pour l'expansion
des exportations
C.P. 655
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Tél. : (613) 598-2500;
(613) 598-2992
(région d'Ottawa)
Télex : 053-4136
Télécopieur : (613) 237-2690
Câble : EXCREDCORP

Colombie-Britannique et Yukon

Société pour l'expansion
des exportations
Bureau 1030
One Bentall Centre
505, rue Burrard
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1M5
Tél. : (604) 688-8658
Télécopieur : (604) 688-3710

Manitoba et Saskatchewan

Société pour l'expansion
des exportations
330, avenue Portage
Bureau 707
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0C4
Tél. : (204) 942-0226
Appels sans frais :
1-800-665-7871
Télécopieur : (204) 983-2187

Ontario

Société pour l'expansion
des exportations
Bureau 810
National Bank Building
C.P. 810
150, rue York
Toronto (Ontario)
M5H 3S5
Tél. : (416) 364-0135
Télécopieur : (416) 862-1267

Région de London

Société pour l'expansion
des exportations
451, rue Talbot
Bureau 303
London (Ontario)
N6A 5C9
Tél. : (519) 645-5828
Télécopieur : (519) 645-4483

Prairies et Nord

Société pour l'expansion
des exportations
Bow Valley Square III
Bureau 2140
255 - 5^e avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3G6
Tél. : (403) 294-0928
Appels sans frais :
1-800-661-8638
Télécopieur : (403) 294-1133

Provinces atlantiques

Société pour l'expansion
des exportations
Bureau 1003
Toronto-Dominion
Bank Building
1791, rue Barrington
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3L1
Tél. : (902) 429-0426
Télécopieur : (902) 423-0881

Québec

Société pour l'expansion
des exportations
C.P. 124
Bureau 2724
Tour de la Bourse
800, place Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1C3
Tél. : (514) 878-1881
Télécopieur : (514) 878-9891

II. BRASSER DES AFFAIRES AU PÉROU

Description générale du marché

Le Pérou offre un marché libre où la concurrence est féroce. Avant de pouvoir espérer des résultats, il faut généralement faire des efforts de commercialisation considérables. Le niveau de réglementation gouvernementale est élevé et le marché est fortement protégé pour favoriser l'industrie locale.

Le financement de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a beaucoup contribué dans le passé à favoriser les exportations canadiennes et il est fortement recommandé de prendre une assurance de crédit à l'exportation pour les ventes à crédit. (Veuillez noter qu'au moment d'aller sous presse, en février 1989, la SEE n'offrait pas de financement à l'exportation ni d'assurance de crédit à l'exportation pour le Pérou). Les entreprises sont donc invitées à se renseigner auprès du Secteur de l'Amérique latine, au ministère des Affaires extérieures, ou de la SEE, à Ottawa, sur la situation actuelle du financement à l'exportation.

Le Pérou reçoit de l'aide bilatérale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le manque de crédits à l'exportation a fait du commerce de compensation un élément important des échanges commerciaux Pérou - Canada.

Associations commerciales régionales

Le Pérou est membre actif de l'Accord de Carthagène (Marché commun andin, ou ANCOM), qui regroupe le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie. Cet accord ouvre aux industries péruviennes un marché de soixante-dix millions d'habitants.

Organisations internationales

Le Pérou fait partie des organisations internationales suivantes :

- Commission économique pour l'Amérique latine et les Antilles (CEPALA);
- le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD);
- l'Association internationale de développement (IDA);
- la Société financière internationale (SFI);
- le Fonds monétaire international (FMI);
- l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- le Groupe andin;
- la Banque interaméricaine de développement (BID);
- l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI);
- l'Organisation des États américains (OEA) et ses institutions spécialisées comme l'Organisation panaméricaine de la santé (OPC), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA);
- le Fonds andin de réserve (FAR);
- la Société andine de développement (SAD);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- le Programme alimentaire mondial (PAM);
- l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE);
- l'Asociación Latino-americana de Instituciones Financieras de Desarrollo (ALIDE); et
- le Centre international de la pomme de terre.

Commercialisation et distribution

Pour vendre au Pérou, les exportateurs canadiens ont presque toujours besoin d'un agent ou d'un distributeur compétent sur place. La législation du pays oblige les organismes gouvernementaux, y compris les sociétés d'électricité et de téléphone, les sociétés minières de l'État et la Société pétrolière nationale, à effectuer leurs achats par voie d'appels d'offres publics auxquels les sociétés étrangères ne peuvent normalement participer que par l'intermédiaire d'un agent local.

Le fournisseur canadien a besoin d'un agent : a) pour l'aider à se conformer aux très complexes règlements d'adjudication, et b) pour contrer les efforts prévisibles des concurrents en vue d'exercer une influence sur l'évaluation des offres. Il faut habituellement avoir recours à un agent ou un distributeur pour vendre des produits dans le secteur privé en raison des problèmes de langue et de dédouanement, du service après-vente à fournir et de la fragmentation du marché.

Les agents s'imposent donc, sauf dans deux situations : lorsqu'il n'existe qu'un ou deux gros clients possibles et ce,

dans le secteur privé (pour le papier journal, par exemple), ou lorsqu'il s'agit de clients qui font leurs achats en dehors du pays (les sociétés d'exploration et de production pétrolières étrangères qui achètent habituellement le matériel technique courant aux États-Unis, par exemple).

La section commerciale de l'Ambassade, qui entretient des relations avec plusieurs centaines d'agents et de distributeurs, peut vous aider à trouver un représentant qui répond à vos besoins.

Publicité et promotion

La publicité a pris un rapide essor au Pérou au cours des dernières années. La région de Lima, qui compte environ 25 % de la population totale, dont environ 78,4 % d'alphabétisés, est le principal centre de publicité. Le Pérou compte 52 agences publicitaires, dont les principales sont la J. Walter Thompson, Peruana et McCann Erickson Corp. de Lima. Les agences prélèvent habituellement une commission de 15 % du montant brut de la facture. La publicité se fait principalement dans les journaux et les magazines, mais aussi à la radio et la télévision. Parmi les autres médias, signalons les revues spécialisées, les cinémas, les enseignes lumineuses, les foires, les panneaux et le courrier.

Des messages publicitaires sont diffusés sur environ 23 postes de radio commerciaux et à plusieurs stations de télévision qui émettent à partir de la capitale. Seuls les journaux de Lima sont distribués dans tout le pays. Un hebdomadaire, le *Lima Times*, paraît en anglais.

Cotation des prix

Les prix doivent être cotés en dollars américains (coût et fret à Callao). Les entreprises commerciales auraient intérêt à présenter en espagnol leurs cotations, catalogues, illustrations, listes de prix, et autre documentation commerciale, à indiquer les poids et mesures en unités métriques et à fournir des spécifications détaillées sans oublier le prix et le poids des marchandises afin d'aider les importateurs à calculer le montant approximatif du fret et des droits de douane.

Conditions et modalités de paiement

On utilise au Pérou des effets à l'encaissement, mais les lettres de crédit documentaires, payables à vue ou à l'échéance sont plus courantes. Il est conseillé aux

exportateurs qui font des affaires au Pérou d'exiger une lettre de crédit irrévocable et confirmée d'une banque canadienne.

Un régime a été mis en place pour financer les importations de biens d'équipement en vertu d'un nouveau règlement (*Resolución Cambriaria 006-88-EF* de mars 1988). Ainsi, un versement initial d'au plus 20 % de la valeur C&F est admis et peut être payé à vue. Le paiement du solde doit s'effectuer à intervalles réguliers, en versements mensuels, trimestriels ou semestriels égaux, sous réserve des conditions de financement suivantes :

Valeur f.o.b. des importations	Délai du versement final
moins de 100 000 \$US	90 jours
plus de 100 000 \$US et moins de 500 000 \$US	180 jours
plus de 500 000 \$US	360 jours

Services bancaires

Aucune banque canadienne n'a de bureaux à Lima, mais plusieurs banques locales sont en relation avec les grandes banques canadiennes (par ex., la Banque Royale avec la Banco de Lima). Voici une liste des banques les plus connues au Pérou :

- Banco de Crédito del Peru;
- Banco Minero;
- Banco International del Peru;
- Banco Popular del Peru;
- Banco Continental;
- Banco de Lima;
- Citibank;
- Bank of America;
- Bank of Tokyo;
- Arab-Latin American Bank (Arlabank).

Certaines banques américaines, européennes et japonaises ont annoncé qu'elles ont l'intention de fermer leurs bureaux du Pérou d'ici mai 1988.

Transport et communications

(On trouvera au chapitre VI des renseignements sur les services de transport vers la région)

Les transports en commun à Lima et dans ses banlieues s'améliorent graduellement, de gros autobus exploités par

les municipalités ou par des coopératives ayant été ajoutés aux minibus et taxis du secteur privé. Les tarifs, contrôlés par l'État, sont relativement bas. La grande route centrale qui va de Lima vers l'est à la Sierra est en très grande partie asphaltée et en bon état, de même que la Route pan-américaine. La plupart des routes qui relient les petits centres urbains en dehors de la région de Lima ne sont pas asphaltées. La topographie rend en effet la construction routière très coûteuse. L'État exploite deux réseaux ferroviaires, un qui remonte la vallée à l'est de Lima vers la Sierra, et l'autre, au sud, d'Arequipa à Puno, à Cuzco et à Machu Picchu.

Les services aériens internes sont bons et les deux principales lignes aériennes, la société privée Faucett et la société d'État Aeroperu, ont des flottes d'avions à réaction modernes. Aeroperu a aussi en Amérique du Sud un réseau international qui s'étend au Chili, au Brésil et à l'Argentine. Une société privée de transport aérien de fret, Aeronaves del Peru, offre aussi des vols internes et internationaux. Les Forces aériennes péruviennes assurent aussi, à destination ou en provenance de la jungle, le transport commercial de marchandises et parfois de passagers au moyen d'avions et d'hélicoptères, tout comme quelques petites entreprises de taxis aériens.

Assurés par des sociétés d'État, les services de télégraphe, de télex, de téléphone et de radio-téléphone relient les principaux centres urbains du Pérou et permettent de bonnes communications avec le reste du monde. Le Pérou possède aussi un réseau radiophonique et ses stations de télévision en couleur peuvent capter et diffuser des émissions transmises par satellite. Il existe une pénurie générale de lignes téléphoniques, mais la société de télécommunications de l'État, ENTELPÉRU, prend de l'expansion. Il y a abondance de journaux et de magazines locaux.

Les installations portuaires locales permettent de manutentionner les conteneurs, de décharger les marchandises en vrac et d'accueillir les gros navires. Le manque de sécurité, la lenteur des opérations et les procédures de dédouanement inefficaces sont toutefois des entraves.

Attitude du gouvernement envers les investissements étrangers, les entreprises en participation et le transfert des technologies

Le gouvernement péruvien a besoin d'investissements étrangers et de l'apport de technologies nouvelles et, en

conséquence, leur réserve un bon accueil. Il est permis de transférer chaque année à l'étranger jusqu'à concurrence de 20 % des profits (nets d'une retenue fiscale de 15,4 %) des investissements étrangers reconnus par la CONITE, l'agence gouvernementale chargée d'exercer un contrôle sur les investissements étrangers et l'importation des technologies. Cependant, à cause d'une pénurie de devises étrangères, la Banque centrale du Pérou refuse pour l'instant (novembre 1988) le transfert des profits, les autres remises et le paiement des licences et redevances.

À l'exception de quelques groupes de la gauche, les organisations ouvrières péruviennes voient dans les investissements étrangers un moyen de lutter contre le sous-développement et leur réserve de manière générale un bon accueil.

III. DOUANES ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Documents requis

Pour importer des marchandises au Pérou, les documents suivants sont requis :

- licences ou permis d'importation;
- connaissance;
- factures commerciales;
- certificats d'origine afin d'obtenir certains bénéfices auxquels donnent droit les importations d'autres pays latino-américains; et
- police d'assurance.

Contrôle des importations et des changes

Les importations font l'objet de plusieurs restrictions au Pérou. Ainsi, il est interdit d'importer le même genre d'articles ou de marchandises non essentiels qui sont produits au Pérou. Parmi les articles interdits, signalons les automobiles, les cosmétiques, la plupart des vêtements, et les boissons alcooliques (mais non le whisky). À l'exception des biens d'équipement lourd et des machines industrielles importés pour favoriser l'expansion de secteurs sociaux et économiques prioritaires, les droits de douane sont élevés sur la plupart des articles.

Les marchandises exportées au Pérou peuvent tomber sous le contrôle de la Comisión de Control de Importaciones (commission de contrôle des importations) qui fait partie de l'Institut du commerce extérieur (ICE) du Pérou et dont la principale tâche consiste à protéger les industries péruviennes contre des pratiques comme le dumping ou la sous-évaluation des importations. La Commission peut recommander aux autorités douanières de prendre des mesures spéciales : ajuster la valeur à l'importation déclarée, établir un barème officiel de prix minima, imposer des droits compensatoires et des surtaxes et, au besoin, ordonner la réexpédition des marchandises sous-évaluées. Au début de 1988, la Commission a retenu les services de la SCI, une société internationale privée, pour certifier que le prix des marchandises déclarées à l'importation n'est ni surévalué ni sous-évalué.

En plus d'obtenir au préalable des licences d'importation de l'Institut du commerce extérieur (ICE) du Pérou, il faut demander à la Banque centrale du Pérou d'attribuer les devises étrangères requises.

Toutes les recettes en devises étrangères provenant d'exportations doivent, en vertu des mesures de contrôle des changes, être versées à la Banque centrale de réserve du Pérou. Toutes les transactions étrangères doivent s'effectuer par la voie officielle des banques aux taux officiels. Les opérations illégales rendent leurs auteurs passibles d'emprisonnement.

Droits et taxes

Le Pérou est un des pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et a signé plusieurs accords bilatéraux lui donnant, à titre de réciprocité, le traitement de la nation la plus favorisée. Le 1^{er} janvier 1980, le gouvernement a adopté un nouveau barème de tarifs. Bien qu'il s'inspire de la Nomenclature du Conseil de coopération douanière (NCCD), l'ancienne Nomenclature douanière de Bruxelles (NDB), ce barème en est une version modifiée conforme, d'une façon générale, à la Nomenclature NABANDINA du Marché commun andin (MCA). Les tarifs du Pérou sont établis *ad valorem*, c'est-à-dire en pourcentage de la valeur c.a.f.

Les tarifs *ad valorem* varient actuellement de 15 % à 60 %.

Ce sont, de manière générale, les produits destinés aux secteurs industriel et agricole, ainsi que les biens d'équipement connexes, y compris les produits chimiques, les engrais, les métaux, les grosses machines agricoles, les machines industrielles, les moteurs électriques, les calculatrices et le matériel de bureau, qui jouissent des tarifs douaniers les plus bas.

Les tarifs sont les suivants pour la plupart des machines et des pièces :

extraction minière	15 %
agriculture	25-30 %
textile	15-25 %
métallurgie	35-55 %
matériel de bureau	40 %
matériel électrique	15-60 %

Les textiles, les réfrigérateurs domestiques, les automobiles

de tourisme et diverses marchandises non essentielles ou de luxe sont frappés du tarif le plus élevé, c'est-à-dire 60 %.

En plus des droits de douane, les marchandises importées au Pérou, à l'exception de certains produits agricoles et médicaux, des livres et des pièces de monnaie, sont frappées d'une taxe de 10 % du coût du fret maritime.

Depuis le 1^{er} janvier 1982, tous les produits importés sont frappés d'une surtaxe de 15 % des droits d'importation.

À quelques exceptions près, tous les produits sont visés par une taxe de vente de 22 % calculée sur le prix c.a.f. plus les droits de douane et autres taxes.

Une taxe de 1 %, imposée sur la valeur c.a.f. de bon nombre de produits, sert à financer la promotion des exportations non traditionnelles du Pérou.

Les articles de luxe sont frappés d'une taxe sélective à la consommation qui varie de 10 à 40 % de la valeur c.a.f. plus les droits et autres taxes. Cette taxe à la consommation dépasse 40 % pour la plupart des cigarettes, l'essence et le carburant diesel importés.

Emballage et étiquetage

Il n'est généralement pas difficile de satisfaire aux exigences locales en matière d'emballage et d'étiquetage.

IV. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES

Prévenir et consulter le délégué commercial

Lorsque vous préparez votre premier voyage d'affaires au Pérou, prévenez longtemps d'avance la section commerciale de l'Ambassade du Canada à Lima. Informez-la du but de votre visite et envoyez-lui plusieurs exemplaires de vos brochures publicitaires. Il serait bon de calculer les prix c.a.f. au moins d'une partie de votre gamme de produits. Vous devriez aussi fournir la liste des gens d'affaires péruviens avec lesquels vous avez déjà eu des contacts et indiquer si vous désirez qu'on vous prenne des rendez-vous avant votre arrivée.

Documents de voyage

Les citoyens canadiens ayant un passeport valide peuvent séjourner au Pérou comme touristes pendant 90 jours. Aucun visa n'est requis, mais les voyageurs doivent montrer, documents à l'appui, que leur voyage de retour a été payé au complet.

Les voyageurs qui viennent au Pérou pour affaires doivent être munis d'un passeport valide. Il existe pour les étrangers qui résident au Pérou un permis spécial pour les voyages d'affaires. Les titulaires de ce permis peuvent quitter le pays et y retourner aussi souvent qu'ils le désirent pendant une période de six mois, mais la durée de chaque voyage hors du pays ne doit pas dépasser trente jours. Ce permis n'est renouvelable que pour une deuxième période de six mois.

Un conseil : si vous venez au Pérou pour trouver un représentant des ventes ou pour participer à un séminaire ou à une foire, que vous ne toucherez au Pérou aucune rémunération pour votre travail et que vous n'y vendrez pas d'équipement, il est préférable d'obtenir un visa de tourisme. Les étrangers munis d'un visa d'affaires doivent présenter une lettre au ministère péruvien des Finances et faire attester par un homme d'affaires local qu'ils n'ont aucune dette fiscale envers le gouvernement péruvien. Ils ne sont autorisés à quitter le pays qu'une fois en possession de l'autorisation écrite de le faire.

Transports à l'intérieur du pays

Le Pérou a un assez bon réseau de transport routier. De ses 52 100 kilomètres de grandes routes, 10 % sont asphaltées. Le réseau relie les principales villes et s'étend jusqu'aux pays voisins. Les deux routes principales sont la Route panaméricaine, qui longe la côte ouest du nord au sud, et la Route centrale qui, de Lima, va vers l'est à La Oroya et au-delà en franchissant un col de 485 mètres. La « route marginale », encore inachevée, longe la frontière est du Pérou. Un certain nombre de routes de pénétration mènent aussi dans la jungle. Bon nombre d'autres routes relient les centres agricoles, commerciaux et industriels. Les marchandises peuvent être acheminées par camion des ports de la côte ouest aux villes côtières et au-delà des Andes.

Le Pérou compte environ 2 135 kilomètres de voies ferrées, mais il n'y a pas de réseau ferroviaire intégré dans la région côtière. La plupart des lignes ferroviaires assurent la liaison entre la côte et les villes de la Sierra. La société ferroviaire de l'État, ENAFER, assure le transport de passagers et de marchandises sur les principaux parcours.

Trois lignes aériennes, Aeroperu, Faucett et Aeronaves de Peru (fret) offrent des vols réguliers pour le transport de passagers et de marchandises entre toutes les villes péruviennes. L'aéroport international se trouve à Lima.

Hôtels

Les hôtels de Lima sont de classe internationale. Il est conseillé de réserver à l'avance et de demander que l'hôtel confirme la réservation. La plupart des gens d'affaires logent dans des hôtels comme le Cesar's Hotel, l'Hotel Maria Angola, l'Hotel El Condado et l'Hotel El Pardo, à Miraflores, à proximité de l'Ambassade.

Réglementation douanière

Une taxe d'aéroport de 10 \$US doit être acquittée au moment du départ du Pérou. La loi interdit de sortir du pays des œuvres d'art pré-colombiennes et coloniales. Si vous achetez une copie d'une œuvre en céramique ou d'une peinture, n'oubliez pas de prendre le reçu avec vous. Il est permis d'apporter deux cartouches de cigarettes ou l'équivalent, deux litres de boissons alcooliques et des cadeaux jusqu'à une valeur limite de 200 \$US par personne.

Hygiène et sécurité personnelle

Les conditions d'hygiène communautaire ne posent pas un problème majeur. Les bons restaurants ne manquent pas à Lima, mais ailleurs il vaut mieux manger dans un hôtel de tourisme et prendre des précautions raisonnables. Il n'est pas conseillé de manger les aliments que les marchands itinérants offrent dans la rue.

Bien que l'eau soit traitée à Lima, il est conseillé de consommer de l'eau embouteillée. Ailleurs, il faut faire bouillir l'eau. En dehors de Lima, de ses environs et de la région côtière au sud de Lima, la malaria présente un risque au Pérou. En haute altitude, dans les Andes, le manque d'oxygène peut causer des maux de tête que peuvent soulager des comprimés comme la *coramina glucosa*, le thé de coca (*mate de coca*) et les pauses fréquentes pendant les premiers jours.

Le certificat de vaccination contre la variole n'est pas obligatoire pour entrer au Pérou, mais le vaccin contre la fièvre jaune et les antipaludiques sont recommandés à ceux et celles qui séjournent dans la jungle et des injections de gammaglobuline sont conseillées pour se protéger contre l'hépatite.

Dans la plupart des grands hôtels, on peut obtenir un médecin sur demande. Pour votre information, les cliniques suivantes ont un service d'urgence disponible 24 heures sur 24 et un des membres du personnel parle habituellement anglais : Clinica Anglo-Americana, av. Salazar s/n, San Isidro, n° de téléphone 403570; Clínica Internacional, Jr. Washington 1475, Lima, n° de tél. 288060; Clinica San Borja, av. del Aire 333, San Borja, n° de tél. 413141.

Au centre de Lima et de Cuzco, les pickpockets et voleurs sont très entreprenants et il y en a de tous les âges. Ne portez jamais de beaux bijoux. Si vous vous asseyez pour vous reposer, gardez vos sacs à main et paquets sur vos genoux; ne les posez ni sur une chaise, ni par terre près de vous.

Méfiez-vous des personnes qui vous appellent dans votre chambre d'hôtel ou qui vous interpellent dans la rue en prétendant qu'ils représentent une agence de voyage, un service de guides touristiques ou une boutique spécialisée. Elles ne représentent que leurs intérêts personnels. Si votre passeport est volé, communiquez avec l'Ambassade du Canada.

La loi péruvienne qui interdit la possession, l'utilisation et le trafic de stupéfiants, y compris la marijuana et la cocaïne, est rigoureuse et d'une très grande portée. Les contrevenants ne sont pas déportés, mais mis en prison et jugés selon la loi péruvienne. Les contrevenants étrangers sont habituellement traités comme des trafiquants internationaux et leurs peines peuvent varier de quinze ans d'emprisonnement à la prison à vie. Entre le moment de l'arrestation et le prononcé de la sentence, le processus juridique peut prendre de neuf mois à deux ans. La libération sous caution n'existe pas.

Il n'y a plus de couvre-feu à Lima depuis août 1987. Toutefois, la région de Lima demeure en « état d'urgence », de sorte que les policiers et les soldats peuvent demander aux passants leurs papiers. Les forces de sécurité sont fortement armées. Ayez toujours votre passeport sur vous dans une ceinture cachée.

Ces mesures de sécurité ont été établies pour protéger la population contre les actes de terrorisme urbain de deux groupes, le *Sendero Luminoso* (Sentier lumineux) et le MRTA. Ces groupes n'ont pas pris les Canadiens comme cible dans le passé et, à notre connaissance, la situation n'a pas changé. La prudence est toutefois de mise.

Visites d'affaires et distractions

Les gens d'affaires qui viennent vendre de nouveaux produits au Pérou doivent prévoir beaucoup de temps pour leur tractations avec leurs homologues péruviens. Comme il est peu probable qu'une décision soit prise sur le champ, il faut s'armer d'un peu de patience.

Les entreprises auraient peut-être intérêt à déléguer passablement de pouvoirs à leur représentant local pour lui éviter de devoir faire entériner par la haute direction des décisions courantes.

La ponctualité est une vertu dont l'importance ne cesse de croître aux yeux des gens d'affaires et des acheteurs gouvernementaux du Pérou. Il vaut donc mieux prendre rendez-vous avant de leur rendre visite. Ne soyez pas surpris, cependant, si on vous fait attendre.

Le Pérou offre une très grande variété d'attractions : villes anciennes et modernes, chaînes de montagnes impressionnantes et paysages superbes, ruines archéologiques d'un grand intérêt, et coutumes typiques. On y trouve aussi beaucoup d'endroits d'un grand intérêt historique et de

toute beauté comme Cuzco (ruines incas et monuments coloniaux), Arequipa (paysage et constructions typiques en pierre volcanique tendre, *sillar*), volcans éteints (*Cañon del Colca*), Cajamarca (églises du XVII^e et du XVIII^e siècles), Huancayo, etc.

Lima offre une grande variété de restaurants où on sert de la cuisine internationale, *criollo*, chinoise (*chifa*), ainsi qu'allemande, italienne et scandinave. Restaurants recommandés : *Los Condes de San Isidro*, *Ebony*, *Carlin*, *Costa Verde*, *Rosa Náutica*, *Los Faisanes* et *Pabellón del Casa*.

Parmi les autres lieux de divertissement, signalons le Sachmo Jazz Bar et les « penas criollas » (surtout dans le quartier de Barranco).

Courrier

Le courrier envoyé par voie de surface au Pérou met habituellement deux mois et plus à se rendre, tandis que le courrier aérien prend de 2 à 3 semaines. La plupart des agents et des distributeurs péruviens se servent du télex, du télécopieur et du téléphone. Plusieurs services de messagerie assurent, pour environ 250 \$CAN, la livraison de documents au Canada en trois jours ou moins.

V. AIDE FÉDÉRALE À L'EXPORTATION

Services de consultation sur les marchés

Le gouvernement fédéral met des délégués commerciaux à la disposition des entreprises canadiennes dans 67 pays. Ces agents offrent leur concours aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources canadiennes d'approvisionnement. Leur rôle ne se limite pas à assurer la liaison entre l'acheteur et le vendeur, mais il consiste également à conseiller les exportateurs au sujet de toutes les étapes de la commercialisation, notamment le repérage des débouchés d'exportation, l'évaluation de la concurrence sur le marché, les présentations aux gens d'affaires et aux fonctionnaires étrangers, la sélection et la recommandation de représentants, les modalités de paiement et les problèmes de tarifs douaniers ou d'accès au marché. En outre, les agents de commerce s'emploient activement à repérer les débouchés et à encourager les efforts de promotion.

Le groupe des directions chargées de l'expansion du commerce au ministère des Affaires extérieures à Ottawa constitue une autre source de renseignements. Chacune de ces directions se consacre aux marchés d'une région géographique particulière, dont l'Amérique latine. Elles assurent la liaison entre l'administration centrale et les agents de commerce à l'étranger. Pour ce qui est du Pérou, les agents de commerce à Lima sont en liaison constante avec leurs homologues de la Section de l'Amérique latine et des Antilles à Ottawa (adresse : Direction de l'expansion du commerce en Amérique du Sud — Secteur de l'Amérique latine et des Antilles, ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Téléphone : (613) 996-5546. Télex : 053-3745). Ce service peut fournir :

- des renseignements sur les marchés : aperçus de l'économie des différents pays et renseignements sur le marché d'un produit donné;
- des renseignements sur l'accès aux marchés : tarifs douaniers, règlements, licences, barrières non tarifaires, normes relatives aux produits, documents nécessaires, etc.

- des publications, y compris des publications de la série à laquelle appartient la présente brochure (*Guide de l'exportateur canadien*) et des notes d'information sur de plus petits marchés.

Les directions chargées des affaires commerciales dans les différentes zones géographiques ont également pour fonctions d'aider et de conseiller les exportateurs quant à la commercialisation de leurs produits et services ainsi que d'informer les gens d'affaires des services d'exportation mis à leur disposition par le gouvernement canadien et des débouchés d'exportation qui peuvent se présenter.

Des centres du commerce international situés dans les différentes régions du Canada offrent un large éventail de services aux exportateurs canadiens. Leur personnel se compose de délégués commerciaux expérimentés sous la direction d'un délégué commercial principal du ministère des Affaires extérieures. Outre des conseils aux exportateurs et des renseignements sur les débouchés, ces centres peuvent aider à l'élaboration de plans de commercialisation individuels. Ils permettent d'avoir accès aux programmes de sensibilisation à l'exportation, notamment par des séminaires et des ateliers. En outre, chaque Centre est relié au réseau international d'information sur les exportations appelé WIN Exports et administré par le ministère des Affaires extérieures.

Les centres du commerce international, qui constituent généralement le premier point de contact pour les exportateurs éventuels, sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon). De nouveaux centres seront établis à Calgary, à Regina, à London et à Québec.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne dont le rôle est de favoriser et d'accroître les exportations canadiennes. (Veuillez noter qu'au moment d'aller sous presse, en février 1989, la SEE n'offrait ni financement ni assurance de crédit à l'exportation pour le Pérou).

La SEE offre des assurances, des garanties et des prêts à l'exportation qui, conjugués à des conseils financiers et à la mise au point de programmes financiers, facilitent la vente de biens et de services canadiens à l'étranger.

La Société offre les services suivants :

a) Assurances à l'exportation et garanties connexes

- assurance globale multirisque;
- assurance globale — risques politiques;
- assurance sélective — risques politiques;
- assurance — opérations individuelles;
- garantie — opérations individuelles;
- assurance préalable au versement du prêt;
- assurance d'investissements à l'étranger;
- assurance-caution de bonne fin;
- garantie-caution de bonne fin;
- assurance-consortium;
- assurance-cautionnement;
- garantie-caution de soumission.

b) Financement des exportations et garanties connexes

- prêts;
- prêts à multiples conventions de versement;
- imputations aux lignes de crédit;
- achats de billets à ordre;
- forfaitage;
- garanties sur prêts.

L'administration centrale de la SEE se trouve à Ottawa (adresse : C.P 655, 151, rue O'Connor, Ottawa (Ontario), K1P 5T9; téléphone : (613) 598-2500, télex : 053-4136). Elle a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, London, Calgary, Winnipeg, Vancouver et Halifax. Ces bureaux peuvent traiter les demandes générales de renseignements concernant les services de la SEE. Pour se renseigner sur le financement des exportations dans une région géographique particulière, s'adresser au directeur de la division appropriée du Groupe du financement à l'exportation à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le 1^{er} avril 1987, le Ministère a fusionné le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et le Programme des activités de promotion (PAP) en un seul programme appelé le PDME, un nom que les personnes des secteurs privé et public connaissent bien.

Le nouveau PDME cherche à accroître les efforts de commercialisation du secteur privé en aidant ses membres à

participer à des activités qu'ils n'entreprendraient pas ou ne pourraient faire de leur propre chef.

Voici, en résumé, les divers types d'aide fournie par le nouveau PDME :

Initiatives gouvernementales — Foires et missions commerciales. En vertu de ce programme, le gouvernement assume une partie du coût de la participation, dans des stands nationaux, à des foires commerciales en dehors du Canada, parraine des missions commerciales de gens d'affaires canadiens qui se rendent à l'étranger pour trouver de nouveaux marchés, et accueille au Canada des missions de gens d'affaires et de fonctionnaires étrangers qui peuvent exercer une influence sur les ventes à l'exportation. Il n'y a pas de limite quant au nombre de ces activités auxquelles une entreprise donnée peut participer. Dans le cas des foires commerciales, une entreprise pourra recevoir de l'aide pour participer jusqu'à trois fois à la même foire. Élément nouveau au programme, un droit de participation est maintenant exigé pour faire en sorte que l'industrie assume une plus grande part des coûts encourus dans les activités parrainées par le gouvernement.

Initiatives du secteur industriel. (Pour ces initiatives, la contribution du gouvernement doit être remboursée si des ventes en résultent). (Limite de quatre demandes par société par année)

Foires commerciales. Des fonds sont mis à la disposition d'entreprises qui désirent participer à titre individuel à des foires commerciales à l'étranger.

Visites. Les frais de voyage encourus, jusqu'à concurrence du montant total du billet d'avion aller-retour en classe économique, seront remboursés pour les voyages au Canada d'acheteurs étrangers et pour les voyages de prospection commerciale hors du Canada par des entreprises canadiennes. Pour les voyages de prospection commerciale aux États-Unis, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions de dollars sont admissibles à ce remboursement.

Soumissions. Le gouvernement partage les coûts qu'entraîne la préparation de soumissions pour des projets précis à l'extérieur du Canada. Ces projets comportent habituellement une procédure rigoureuse d'appel d'offres, en compétition avec des entreprises étrangères, pour la fourniture de services de consultation, d'ingénierie

et de construction, et la fourniture de biens et de services canadiens; il peut également s'agir de grands travaux d'immobilisations. Une disposition spéciale s'applique aux mégaprojets (contenu canadien de plus de 250 millions de dollars).

Bureaux de ventes permanents à l'étranger. Pour aider les exportateurs canadiens à ouvrir des bureaux dans un pays étranger (sauf aux États-Unis) qui leur permettra d'entreprendre un effort de commercialisation soutenu, le gouvernement versera jusqu'à 125 000 \$ par bureau; une entreprise ne peut bénéficier durant son existence que de deux subventions de ce genre.

Activités spéciales dans les domaines de l'alimentation, l'agriculture et la pêche. Les activités spéciales d'organisation d'offices de commercialisation et d'agences sans but lucratif dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche, les démonstrations, les séminaires et séances de formation sur des produits, et la promotion de produits de base, peuvent être subventionnées jusqu'à concurrence de 125 000 \$ par projet. Cette aide n'est pas remboursable et chaque requérant peut obtenir deux subventions par exercice financier.

Accord de commercialisation. Le nouveau PDME offre aux requérants la possibilité de conclure un accord avec le gouvernement pour entreprendre un programme de commercialisation composé d'un ensemble d'activités admissibles en vertu du programme normal pour une période d'au plus deux ans. Cette aide est destinée aux entreprises de taille moyenne ayant une certaine expérience dans le domaine de l'exportation.

Pour de plus amples renseignements sur le PDME, consultez InfoExport, la Direction de l'expansion du commerce en Amérique latine et dans les Antilles, les Centres du commerce international rattachés aux bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Publicité

CanadExport, bulletin bimensuel publié en français et en anglais, a pour but de promouvoir les exportations canadiennes. Il présente divers articles et rapports sur les débouchés d'exportation, les réussites commerciales, les services fournis par le gouvernement à l'industrie, la situation du marché international et les appels d'offres, le développement industriel et les activités de promotion

du commerce entreprises conjointement par l'industrie et le gouvernement. En outre, des articles y paraissent régulièrement sur les foires et les missions organisées à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre de ses programmes spécialisés, ainsi que sur les grandes foires du monde entier et sur les projets importants réalisés à l'étranger grâce à un financement multilatéral, projets qui offrent d'ailleurs d'intéressants débouchés d'exportation aux fournisseurs canadiens de biens et de services.

CanadExport est offert gratuitement aux fabricants canadiens par le ministère des Affaires extérieures (BTC), édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2. Appels sans frais : 1-800-267-8376.

Coopération industrielle avec les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a établi, en 1978, le Programme de coopération industrielle afin d'accroître l'efficacité de ses efforts de développement social et économique dans le tiers monde.

Le Programme, mené conjointement avec d'autres programmes bilatéraux, aide les sociétés canadiennes à pénétrer de nouveaux marchés dans les pays en développement et les assiste dans leur recherche d'occasions d'investissement, d'entreprises en coparticipation et de transferts de technologie sur ces marchés.

Le Programme de coopération industrielle a recours à des mesures d'incitation financière pour appuyer les initiatives du secteur privé canadien en matière d'arrangements de coopération commerciale à long terme et d'études de définition de projets dans les pays en développement. Il offre également une aide en ce qui concerne la prise de contacts et la détermination des débouchés au moyen de séminaires et de missions d'investissement ainsi que pour la conclusion d'arrangements de coopération commerciale viables.

La plupart de ces arrangements se définissent comme des accords de coproduction ou de partage de production, des opérations d'assemblage, des accords de licences et diverses formes de participation au capital.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur le Programme de coopération industrielle et des formulaires de demande, s'adresser à :

Direction de la coopération industrielle
Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél. : (819) 997-7901
Télex : 053-4140

Gouvernements provinciaux

Chaque province a un ministère chargé de prêter assistance en matière d'expansion des entreprises, y compris du commerce.

VI. SERVICES DE TRANSPORT VERS LA RÉGION

Par mer

La Peruvian State Line assure aux deux semaines, entre Montréal (l'été) ou Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) (en hiver) et Callao, Matarani et Ilo, le transport de marchandises diverses, de marchandises réfrigérées, de liquides en vrac et de conteneurs. Son agent général au Canada, la Saguenay Shipping Ltd., a des bureaux à Montréal et à Toronto.

La Chilean Line a, entre Saint-Jean et Callao, un service régulier avec des départs toutes les trois à quatre semaines. Ses navires acceptent des marchandises diverses et des conteneurs. Robert Reford Inc. est le représentant général de la ligne à Montréal et à Toronto.

Une société de transport maritime canadienne, la Great Lakes Transcaribbean Line (GLTL), assure un service mensuel entre les ports de Sarnia, Hamilton et Valleyfield, sur les Grands lacs et la Voie maritime, ainsi que Saint-Jean à l'occasion, et ceux de Callao et Matarani. Ses navires transportent des marchandises diverses et des conteneurs. La Protos Shipping, qui a des bureaux à Montréal, à Toronto, à Halifax et à Vancouver, en est le représentant général.

La société Flota Mercantil Grancolombiana S.A. prévoit étendre son service sud-américain au Pérou. Le navire assurant la liaison mensuelle entre Saint-Jean et Callao pourra prendre à son bord des marchandises diverses et des conteneurs. La March Shipping, qui a des bureaux à Montréal, à Toronto et à Saint-Jean, est le représentant général de cette ligne au Canada.

La société Marítima Andina offre un service mensuel pour le transport de marchandises diverses et de conteneurs entre Saint-Jean et Callao. Son représentant est la March Shipping Ltd., qui a des bureaux à Montréal, à Toronto, à Halifax et à Saint-Jean.

Une société de transport maritime canadienne représentée par l'Empire Shipping Ltd. de Vancouver, la Canadian

Westfal-Larsen Line, assure toutes les trois semaines le transport de marchandises diverses, de liquides en vrac et de conteneurs entre Vancouver et Callao, faisant à l'occasion escale à Matarani.

La société Delta Line assume un service régulier, toutes les trois ou quatre semaines, entre Vancouver, Kitimat et Squamish, en Colombie-Britannique, et Callao. Son représentant général est la Montreal Shipping de Vancouver et ses navires transportent des marchandises réfrigérées, des marchandises diverses et des conteneurs.

La société Argentine Line, qui assure une liaison mensuelle entre Vancouver et Callao, peut transporter des marchandises diverses, des conteneurs, des liquides en vrac et des marchandises réfrigérées. Son représentant est la Transpacific Transportation Co. de Vancouver.

Par air

Le Canada et le Pérou ont signé en 1954 un Accord bilatéral de services aériens qui fut modifié par un Échange de Notes en 1957.

La ligne aérienne Canadien International assure, au moyen de gros porteurs, un vol sans escale hebdomadaire de Toronto à Lima.

Il est aussi possible, en empruntant Air Canada, Canadien International, Delta, Eastern ou Western, d'obtenir des correspondances à New York, Miami et Los Angeles sur l'une des lignes aériennes suivantes : Aero Peru, Air Panamá Internacional, Compañía de Aviación Faucett, Lan Chile, Varig, Empresa Ecuatoriana de Aviación, ou Avianca.

Il est aussi possible de nolisier, lorsque nécessaire, des avions pour le transport de passagers ou de marchandises.

VII. ADRESSES UTILES

Section commerciale
Ambassade du Canada
Federico Gerdes 130
(Antes Libertad)
Miraflores
Lima 18 (Pérou)
Câble : CANADIAN
Tél. : 444-015
Télex : (code de
destination 36) 253323
(25323PE DOMCAN)

Direction de l'expansion
du commerce en
Amérique du Sud
Direction générale de
l'Amérique du Sud
Ministère des Affaires
extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-5546
Télex : 053-3745

Direction des foires et
des missions
Direction générale de
l'Amérique du Sud
Ministère des Affaires
extérieures
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-5357
Télex : 053-3745 LSTF

Conseil canadien pour les
Amériques
1, chemin Eva
Bureau 410
Etobicoke (Ontario)
M9C 4Z5
Tél. : (416) 621-1525
Télex: 06-967505
(Redma Tor)

Ambassade du Pérou
170, avenue Laurier ouest
Bureau 1007
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5
Tél. : (613) 238-1777

Consulat général du Pérou
2250, rue Guy
Bureau 304
Montréal (Québec)
H3H 2M3
Tél. : (514) 932-3692

Consul honoraire du Pérou
1200, rue Bay
Bureau 503
Toronto (Ontario)
M5H 2X6
Tél. : (416) 963-9696

Consul général honoraire
du Pérou
505, rue Burrard
Bureau 1770
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7X 1M6
Tél. : (604) 662-8880

Agence canadienne de
développement
international
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Tél. : (819) 997-5456
Télex : 053-4140

Centres du commerce international

Les Centres du commerce international du ministère des Affaires extérieures offrent une gamme complète de services commerciaux aux exportateurs canadiens. Ils sont situés dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, sauf dans le cas des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

Alberta

Centre du commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Cornerpoint Building
Bureau 505
10179 - 105^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 3S3
Téléphone : (403) 495-2944
Télex : 037-2762
Télécopieur : (403) 495-0507

Colombie-Britannique

Centre du commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Vancouver Centre
C.P. 11610
Scotia Tower, Bureau 900
650, rue West Georgia
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Téléphone : (604) 666-1437
Télex : 045-1191
Télécopieur : (604) 666-8330

Île-du-Prince-Édouard

Centre du commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Confederation Court Mall
134, rue Kent, Bureau 400
C.P. 1115
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7443
Télex : 014-44129
Télécopieur : (902) 566-7450

Manitoba

Centre du commerce international
Industrie, Sciences et Technologie Canada
330, avenue du Portage,
Bureau 608
C.P. 981
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2
Téléphone : (204) 983-4099
Télex : 075-7624
Télécopieur : (204) 983-2187

Nouveau-Brunswick

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Place Assomption
770, rue Main
C.P. 1210
Moncton
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 857-6440
Appels sans frais :
1-800-332-3801
Télex : 014-2200
Télécopieur : (506) 857-6429

Nouvelle-Écosse

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
1496, rue Lower Water
C.P. 940, Succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-6125
Télex : 019-22525
Télécopieur : (902) 426-2624

Ontario

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Dominion Public Building
4^e étage, 1, rue Front ouest
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-5052
Télex : 065-24378
Télécopieur : (416) 973-8714

Québec

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Tour de la Bourse,
bureau 3800
800, place Victoria
C.P. 247
Montréal (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-6796
Télex : 055-60768
Télécopieur : (514) 283-3302

Saskatchewan

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
6^e étage
105 - 21^e Rue est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 0B3
Téléphone : (306) 975-4343;
(306) 975-5318
Télex : 074-2742
Télécopieur : (306) 975-5334

Terre-Neuve et Labrador

Centre du commerce
international
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
Saint-Jean (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-5511
Télex : 016-4749
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Les exportateurs des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont priés de s'adresser aux bureaux suivants pour obtenir des renseignements et de l'aide à l'exportation.

Centre des entreprises

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 995-5771

Territoires du Nord-Ouest

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
Precambrian Building,
10^e étage
C.P. 6100
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228
AES : (403) 920-2618

Yukon

Industrie, Sciences et
Technologie Canada
108, rue Lambert
Bureau 301
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Notes

Notes

Notes

Notes

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



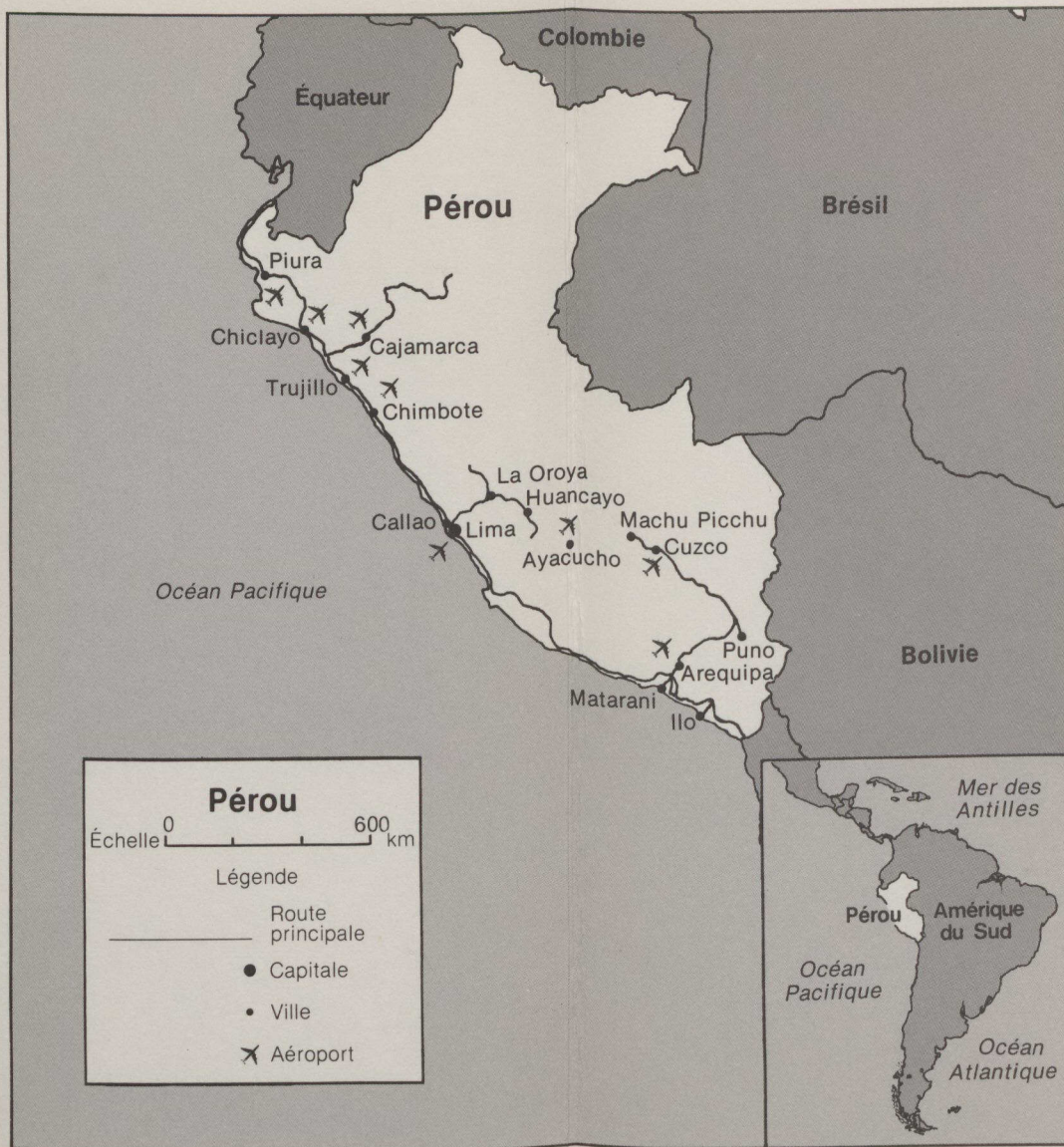
3 5036 20002144 5

Storage

HF 1010 .G85P414 1989 STORAGE

Perou, guide de l'exportateur
canadien. --

15234032





Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

Canada